



Volet roulant intervention

Par **elodie varghese**, le **27/10/2016** à **15:42**

Bonjour

Je suis dans un logement dans le 19 eme un 13m2 qui donne sur la rue je suis au rez de chaussee. ma proprietaire habite en province et ne vient jamais. La semaine passée mon volet roulant a cassé par usure et je n ai pas de tringue rideau.

J ai demandé a ma proprietaire une intervention rapide car pour des raisons de securite il fallait une solution car les gens de l exterieur avaient pleine vue sur mon logement.

Elle m a dit que son artisan venant de Tours pouvait venir d ici une semaine eventuellement.

Je lui ai dis qu il fallait agir car n importe qui pouvait briser ma vitre et penetrer dans le logement.

J ai du appeler un artisan sur Paris et le jour de l intervention j ai appele la proprietaire qui n a pas donne signe de vie ni le jour meme ni plus tard.

suite a cela j ai du faire un cheque de caution a mon artisan de 468 euros en attendant que la proprietaire le regle.

Je lui ai envoye un e mail lui demandant de signer le devis bon pour accord afin que l artisan lui fournisse une facture a son nom.

depuis pas de nouvelle.
aujourd'hui je l appelle elle me dit m avoir repondu par e mail ce qui est faux.

elle me dit que mon artisan est trop cher..
que puisje faire pour qu elle regle ce montant ?
Merci d avance pour votre aide
Elodie

Par **janus2fr**, le **27/10/2016** à **15:57**

Bonjour,
Désolé pour vous, mais d'après votre récit, votre bailleur n'a aucune obligation de vous

rembourser !

Un grand principe, même si les travaux sont normalement à la charge du bailleur, si le locataire prend la responsabilité de diligenter les travaux, il en assume le cout !

Il ne fallait surtout pas commanditer vous-même les travaux.

Il n'y avait pas un caractère d'urgence avéré (contrairement à ce que vous semblez penser) et un délai d'une semaine était tout à fait correct...

Par **elodie varghese**, le **27/10/2016** à **16:15**

merci pour votre réponse